COMPTE-RENDU REUNION DE TRAVAIL N°15 BARNEVILLE-CARTERET

Réunion du 06 mai 2014, 10h00

Personnes présentes :

Pour la mairie :

M. REVERT – Adjoint à l'urbanisme

M. LAURENT - Conseiller Municipal

M. PINABEL – Adjoint aux affaires économiques, commerces et sports

Pour le bureau d'études PLANIS :

M. EON – Responsable du service urbanisme

MME. FOUQUET – Chargée d'études

Relevé de décision

A la demande de M. Revert, cette réunion avait pour but de revoir les échéances, les modalités d'avancement du dossier, et de lever quelques interrogations.

- Permis de Construire et Déclaration Préalable : M. Revert explique son inquiétude face au désengagement de la DDTM concernant l'instruction des PC et DP. Il regrette aussi que les trop courts délais permettent de laisser passer des choses pour lesquels la mairie avait émis des réserves.

Le bureau d'études explique que si certains projets posent question alors même qu'ils respectent le règlement, celui-ci pourrait faire l'objet d'une rédaction plus appropriée.

Le bureau d'étude indique la possibilité d'instaurer un « sursis à statuer » sur les projets, une fois que la révision du PLU sera suffisamment avancée (PADD débattu en conseil municipal).

- M. Revert souhaite connaître ce qui a motivé l'ancienne équipe à se lancer dans la révision du PLU. Plusieurs points sont évoqués : compatibilité du PLU avec le SCoT (délai de 3 ans selon l'article L.111-1.1 du code de l'urbanisme)
- intégration des lois du Grenelle 2 de l'Environnement (au plus tard le 1^{er} janvier 2016 selon la loi Engagement National Pour l'Environnement)
- Revoir la conformité du PLU avec la loi littoral (parfois illégal, notamment le secteur des fermes)
 - Palier à l'annulation partielle du PLU sur la zone 2Aups

- Sur le PADD les élus semblent tout à fait en accord avec le projet général, en revanche, la partie concernant les objectifs de production de logements et démographiques devra être retravaillée. Une proposition de reformulation sera soumise à la commune. Elle tiendra notamment de la part des résidences secondaires.
- les fermes de Carteret : les élus estiment que la procédure de déclaration de projet, qui impose une justification de l'intérêt général de l'opération, sera difficile à argumenter. Ils sont peu enclins à engager des études et des frais sur ce projet. M. Revert reverra les suites à donner à ce dossier avec M. le Maire.
- le Plan de Prévention des Risques Littoraux : M. Revert souhaite savoir comment il sera intégré au PLU. Planis rappelle que des réunions avec les partenaires sont prévues et qu'elles seront l'occasion de s'assurer que l'élaboration du PLU va dans le sens du PPRL, et qu'il n'y a pas d'incompatibilité. Si le PPRL est approuvé avant le PLU, ses dispositions y seront intégrés. Dans le cas où le PLU serait approuvé avant le PPRL, une mise en compatibilité du PLU devra par la suite être effectuée.
- Loi ALUR: M. Revert a eu connaissance de la suppression du COS et de la taille minimale des terrains. Il demande à Planis de vérifier si la Loi Alur n'impose pas aussi une suppression des règles d'emprise au sol. Il s'interroge également sur la suppression de ces règles et des leurs incidences pour Barneville-Carteret en terme de densité d'urbanisation.

En tant que de besoin, un ajustement des règles du PLU pourrait être proposé afin de limiter les effets pervers de ces suppressions de règles.

- planning prévisionnel : La commission doit dans un premier temps être d'accord sur les orientations du PADD proposées. Ces dernières doivent être ensuite présentées aux personnes publiques associées, puis exposées à la population, avant d'être débattues et validées en conseil municipal. M. Eon propose que la réunion de présentation du PADD aux PPA soit organisée en juin, que la consultation du publique (exposition, réunion publique) soit réalisée cet été (afin de tenir compte des résidents secondaires), et que le conseil municipal débatte du PADD en septembre. Le travail sur le zonage, les règles du PLU pourra ensuite s'enchainer en partenariat avec la commission urbanisme.
- M. Revert va revoir avec M. le maire le planning envisagé. Planis renverra à la commune à titre informatif la liste des personnes publiques à inviter.
- M. Revert évoque la problématique d'un parking le long de l'avenue de la mer (qui faisait l'objet d'une AOT jusqu'en décembre 2013). Il souhaite savoir si nous avons été tenus au courant des suites qui ont été données. Planis a en effet eu connaissance de la fin d'AOT mais ne connait pas les intentions qui ont suivies. Le cabinet d'études va transmettre un courrier qui lui avait été communiqué à ce sujet.
- bilan du contrat du PLU : un point sera fait et adressé sur la durée du contrat, le nombre de réunions prévues, l'état de la facturation,...